



Extrait du Association pour l'Économie Distributive

<http://www.economiedistributive.fr/Incoherence-agricole-commune>

Incohérence agricole commune

- La Grande Relève - N° de 1935 à nos jours... - De 1976 à 1987 - De 1982 à 1983 - N° 805 - novembre 1982 -

Date de mise en ligne : vendredi 9 janvier 2009

Date de parution : novembre 1982

Copyright © Association pour l'Économie Distributive - Tous droits réservés

UN trÃ©s ancien lecteur de la Grande ReliÃ©ve » m'Ã©crit :

« Comment se fait-il que vous ne parliez plus des destructions scandaleuses de produits agricoles, du cafÃ© brÃ»lÃ© dans les locomotives, des vignes arrachÃ©es, du blÃ© dÃ©naturÃ©, du lait versÃ© dans les Ã©gouts ? »

*

Nous avons dÃ©noncÃ©, il n'y a pas si longtemps encore, la destruction massive de belles rÃ©coltes de choux-fleurs ou de pommes de terre, en Bretagne par exemple. Mais le marchÃ© s'est organisÃ©, depuis l'Ã©poque oÃ¹, entre la « crise de 1929 » et le dÃ©but de la guerre de 1939, la destruction des rÃ©coltes Ã©tait la premiÃ©re rÃ©action de dÃ©fense de producteurs prÃ©occupÃ©s, avant tout, de maintenir la raretÃ© des produits qu'ils mettaient sur le marchÃ©, car c'est la raretÃ© d'un produit qui permet d'en tirer le meilleur prix... en Ã©conomie libÃ©rale.

Depuis, face Ã l'abondance des rÃ©coltes, les producteurs ont renoncÃ© Ã l'Ã©conomie libÃ©rale. Il faut le souligner, car vouloir supprimer l'Ã©conomie libÃ©rale est le plus violent reproche qu'on nous fait, Ã nous distributeurs. Or c'est pourtant ce qui a Ã©tÃ© fait de la faÃ§on la plus officielle, la plus lÃ©gale et la plus large, puisqu'Ã l'Ã©chelle de toute la CommunautÃ© EuropÃ©enne, pour les productions agricoles. A croire que toute l'organisation du marchÃ© agricole a Ã©chappÃ© Ã l'attention de nos dÃ©tracteurs !

Seulement voilÃ , il y a une diffÃ©rence, et elle est de taille, entre le but que nous poursuivons et celui des organisateurs du MarchÃ© Commun. Nous, nous disons : il faut organiser l'Ã©conomie de faÃ§on Ã ce que tout le monde puisse profiter de la production rÃ©alisÃ©e Ã partir Ã©quitablement entre tous le travail Ã faire et le pouvoir d'accÃ©s aux biens produits, par un Service Social et un Revenu Social pour tous. Tandis que les lÃ©gislateurs de la CommunautÃ© EuropÃ©enne n'ont aboli les rÃ©gles de l'Ã©conomie libÃ©rale que dans le seul but de maintenir pour une seule catÃ©gorie sociale, celle des producteurs agricoles, la rentabilitÃ© de leur travail en leur garantissant des revenus, quels que soient les alÃ©as du marchÃ©.

*

Rappelons quelques faits et quelques chiffres Ã©loquents Ã propos du MarchÃ© Commun Agricole. C'est dÃ©s 1956, soit une dizaine d'annÃ©es aprÃ©s la guerre, que les agriculteurs franÃ§ais recommencent Ã se plaindre « d'excÃ©dents » et Ã trouver que le marchÃ© national est trop Ã©troit. Un an aprÃ©s, le 25 mars 1957, le traitÃ© de Rome institue la CommunautÃ© Ã©conomique EuropÃ©enne ayant pour objectif d'Ã©tablir une union douaniÃ©re et de mettre en oeuvre une politique Ã©conomique commune Ã six pays europÃ©ens. Les difficultÃ©s sont telles que « l'Europe verte » n'est achevÃ©e qu'en 1968.

Quatre ans plus tard, quatre autres pays, dont la Grande-Bretagne, s'y associent. Ainsi, en 1977, la CommunautÃ© rassemblait-elle 259 millions de consommateurs et 8,5 millions de producteurs. On notera que malgrÃ© ces chiffres (plus de 30 consommateurs pour un seul producteur), jamais les consommateurs n'ont eu de reprÃ©sentants quand il s'est agi d'Ã©tablir la politique agricole commune. Et quelle est cette politique ? Chaque annÃ©e, le Conseil des Ministres de la CommunautÃ© fixe un prix MINIMUM pour les principales productions agricoles, et ce prix est en gÃ©nÃ©ral beaucoup plus Ã©levÃ© que le prix pratiquÃ© ailleurs dans le monde. Autrement dit, les importations ne sont pas libres car les prix que nous payons sont plus Ã©levÃ©s que ceux que proposeraient les concurrents Ã©trangers. La raison en est simple : les Ã©conomistes qui ont organisÃ© ce marchÃ©, et qui se dÃ©clarent les dÃ©fenseurs du libÃ©ralisme Ã©conomique, ont dÃ©cidÃ© de taxer les produits importÃ©s jusqu'Ã ce qu'ils soient plus chers que les nÃ©cessaires. Au besoin, pour annuler la concurrence, certains produits sont interdits (ce fut le cas de la viande de boeuf congelÃ©e jusqu'en 1978).

A l'inverse, pour permettre aux producteurs europÃ©ens de vendre leurs produits Ã l'extÃ©rieur de la

C.E.E., un organisme exécutif de la Communauté, le F.E.O.G.A. (Fonds Européen d'Orientation et de Garantie Agricole, créé en 1962), leur verse une aide à l'exportation, à la différence entre le prix garanti et le prix pratiqué à l'extérieur. C'est ainsi que la viande vendue en 1975 par les Européens à l'U.R.S.S. au prix de 3,60 F le kilo a été payée aux producteurs au prix garanti du marché européen, ce qui a représenté une charge de 18,250 milliards de francs (et non pas de centimes) pour les pays membres.

À l'intérieur de la Communauté, si le prix du marché est supérieur au prix fixé, tout va très bien, tant mieux pour les producteurs et tant pis pour les consommateurs. Mais si le prix du marché (le prix « libre ») est inférieur, le même F.E.O.G.A. a aussi pour mission de payer aux producteurs la différence avec le prix garanti. Si ce prix du marché devient inférieur à un prix dit de retrait, les organisations de producteurs sont autorisées (et elles le font) à ne pas mettre en vente les produits de leurs adhérents qui, en contrepartie, reçoivent une indemnité. Enfin, pour les fruits et légumes et la viande de porc, il existe un prix fixé auquel les organismes d'intervention achètent ce qu'ils appellent les excédents en cas de « crise grave », c'est-à-dire lorsque « pendant trois jours consécutifs les cours ont été inférieurs à ce prix ». On est bien sûr ainsi que plus jamais les prix ne baisseront sur le marché pour la matière. Notons qu'à ces sommes s'ajoutent les montants compensatoires monétaires destinés à compenser les disparités de prix entre les États de la Communauté lorsque l'un d'eux dévalue sa monnaie. Ajoutons encore que les États membres aident directement leurs propres agriculteurs : crédits à un taux d'intérêt plus bas de 5% que le taux courant, les contribuables payant cette différence, prise en charge de la Sécurité Sociale, investissements pour l'équipement des campagnes, fiscalité forfaitaire et aides diverses : selon les données de la C.E.E., les États interviennent ainsi pour des montants DEUX FOIS supérieurs à ceux de la Communauté.

Et ce F.E.O.G.A., comment est-il alimenté ? On a dit, au début, que les taxes sur les produits importés des pays tiers compenseraient les montants versés aux producteurs pour leur garantir le prix fixé. Il n'en est rien. Les dépenses du F.E.O.G.A., rien que pour garantir les prix, sont passées de 17 milliards de francs en 1967 à 68 milliards en 1980 !

Pourquoi cette augmentation des dépenses ? A cause de la croissance de la production dans le monde qui, bien évidemment, entraîne la baisse des prix sur le marché mondial. Ainsi les contribuables sont amenés à payer de plus en plus cher pour que les consommateurs (c'est-à-dire eux-mêmes) ne puissent pas profiter de la baisse des cours mondiaux !

C'est pour maintenir les prix du sucre et des produits laitiers que nous dépensons le plus. Pour le sucre, dont la production était qualifiée d'excédentaire, le Marché Commun a fixé en 1975-1976 un contingent, au-delà duquel les producteurs doivent verser une cotisation destinée à financer les pertes à l'exportation sur le marché mondial. En 1978, ces cotisations ont constitué 21,3% de l'ensemble du budget de la C.E.E. Mais l'année suivante, le prix garanti aux producteurs était de 2400 F la tonne alors qu'il était descendu à 1 000 F sur le marché libre, parce que la production avait encore augmenté.

Pensez qu'en 1900, la production mondiale de sucre n'atteignait pas 10 millions de tonnes. En 1920, elle dépassait 16,8 millions, trente ans plus tard elle avait doublé, en 1970 elle dépassait 72 millions, en 1980, 86 millions.

« Le Monde » du 3 août dernier, dans sa page économique, titrait de façon catastrophique un véritable « effondrement » du sucre, le cours en ayant baissé de 40% depuis le début de l'année. Le journaliste commentait : « La raison de cet effondrement est simple, c'est la surproduction... la récolte de sucre pour l'exercice 1981-1982 pourrait atteindre 98 millions de tonnes... Par ailleurs, ajoutait-il, de nouveaux producteurs apparaissent : l'Inde, par exemple, dont la récolte est supérieure de près de 3 millions de tonnes à la précédente, cherche à couler des quantités importantes de sucre sur le marché mondial, tandis que ses stocks augmentent rapidement ».

L'Inde ! Un des pays du monde où règne la misère la plus noire cherche à vendre son sucre parce qu'elle en a trop ! Qui peut, devant cette anomalie, soutenir une politique économique qui ne raisonne que sur la base financière ? On nous pousse par toutes sortes d'astuces, nous qui avons les moyens de payer, en Europe, et de façon encore plus coûteuse aux États-Unis, à consommer de plus en plus de sucre. Mais les Indiens, les Africains, les Porto-Ricains, et même les Européens qui ne peuvent pas

vendre leur travail, ne sont pas pris en compte par ceux qui établissent les règles économiques : pas de moyens de paiements ? Pas de besoins ! La production mondiale peut déborder, elle n'est pas pour eux.

*

Après tout, fera-t-on remarquer, n'est-il pas légitime de vouloir garantir des revenus à ceux qui produisent notre nourriture ? Bien sûr. Nous prétendons même qu'en gageant la monnaie sur la production, c'est à tout le monde qu'on peut garantir un revenu. Mais ce n'est pas du tout ce à quoi est parvenue la politique agricole commune, car la grande majorité des agriculteurs, malgré ces normes d'exportations et ces destructions inadmissibles, se plaint de voir son niveau de vie se dégrader de plus en plus... Pourquoi ? Parce que cette politique garantit le même prix par denrée à tous les agriculteurs, du petit producteur qui a dû s'endetter pour s'acheter un tracteur au gros « industriel-agricole » qui possède tout un parc de machines modernes. Alors quand la Communauté décide, par exemple, de garantir une augmentation de 1% du prix du blé, ceci se traduit, pour l'exploitant qui produit 8 000 quintaux par an, par un apport supplémentaire de 14 000 F, tandis que pour le petit agriculteur qui récolte 200 quintaux, ceci ne fait qu'une somme d'appoint, 360 F par an ! Et comme sur les 600 000 exploitations qui existent en France, moins de 3% fournissent le tiers de la production, on comprend que cette politique faite pour les agriculteurs n'aboutit qu'à creuser l'écart entre le niveau de vie d'une minorité de gros exploitants, qui en sont seuls bénéficiaires et une majorité de petits qui fournissent un gros travail mais ont de plus en plus de mal à vivre.

Alors, est-ce bien pour en conserver ce principe que l'argent va à l'argent et que ceux qui n'en ont pas n'ont qu'à mourir de faim qu'il fallait abandonner le libéralisme économique ?